



# Bienvenue

Barrage de Bosméléac - Commune de Merléac

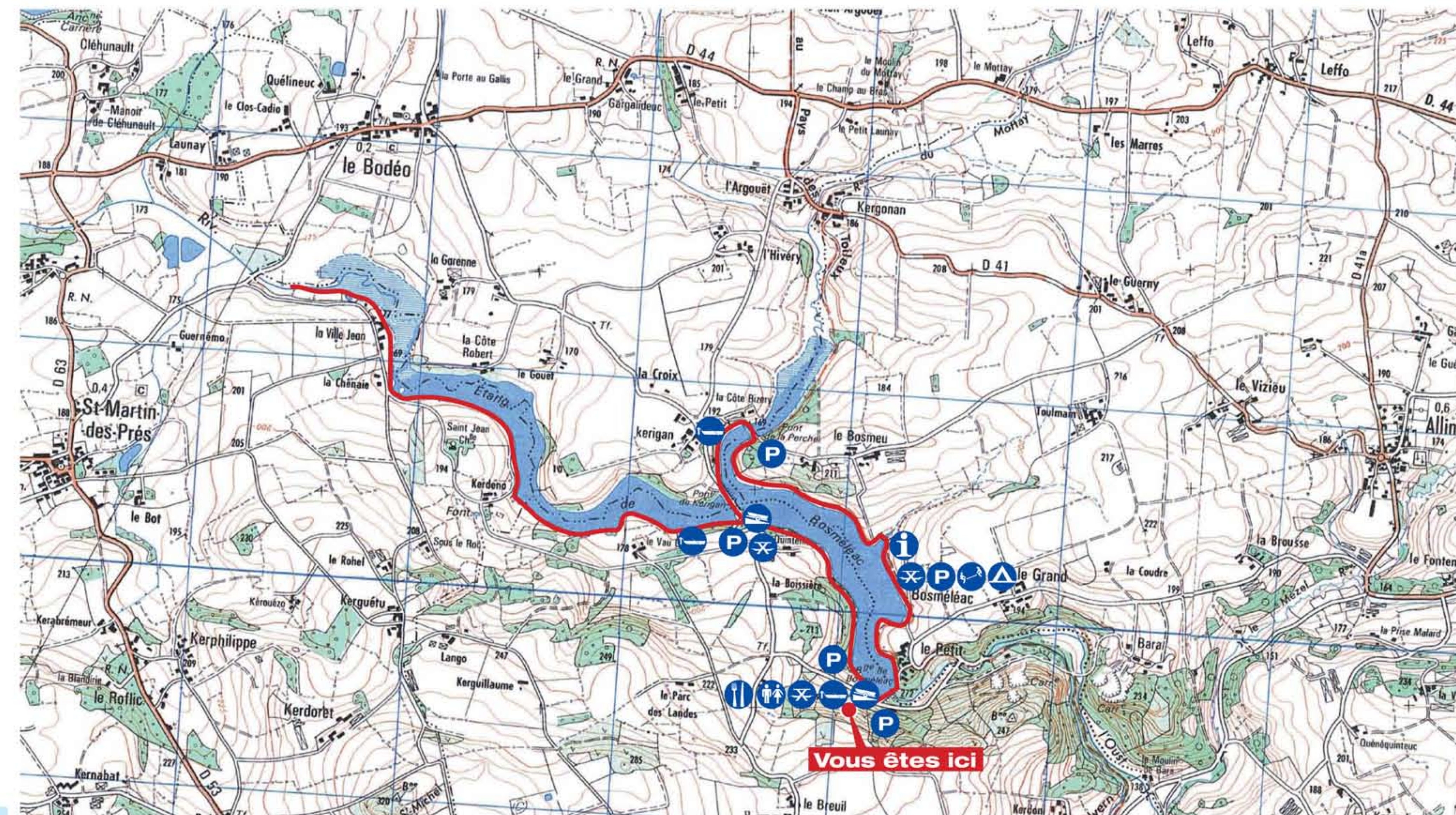


- CARTE de PÊCHE OBLIGATOIRE
- Pêche 2<sup>ème</sup> Catégorie
- 4 lignes autorisées
- Superficie 70 Ha
- Navigation autorisée moteur électrique uniquement
- Floot tube autorisé
- Pêche de nuit autorisée pour la carpe

## Barrage de Bosméléac

Le barrage de Bosméléac est un site remarquable situé sur la rivière de l'Oust. Cette retenue dissimule une importante population de poissons sauvages. Ce lac a été labellisé «parcours de pêche passion». Il s'adresse en priorité à des pêcheurs confirmés ou spécialisés recherchant le brochet, le sandre la perche ou la carpe. Pour profiter au maximum du potentiel de cette retenue, nous vous préconisons de pêcher à partir d'une embarcation. Pour votre confort, le Conseil Régional et la fédération des Côtes d'Armor pour la pêche et la protection du milieu aquatique ont réalisé l'aménagement de cales de mise à l'eau. La société de pêche d'Uzel participe à l'entretien des rives et à la gestion piscicole du lac ainsi qu'au contrôle des pêcheurs. Merci de respecter tous les usagers de ce site.

- Respectez ce site, ne laissez pas vos déchets dans la nature.
- Tables pique-nique et bancs
- Parking
- WC
- Jeux d'enfants
- Camping
- Chemin Piétonnier
- Restauration
- Point information
- Mise à l'eau
- Zone d'amarrage



N° Garde Fédération de Pêche : 06 70 35 27 60

Autorisation : © IGN 2013 - DINO-1-77-0063

## A quels moments ? Et quels poissons ?

Je peux pêcher ces poissons toute l'année

- L'albâtre
- Le gardon
- Le rotengle
- La brème commune
- La tanche
- La carpe

## Ce site abrite de nombreuses autres espèces sauvages



La poule d'eau



La libellule déprimée



La salamandre



Le héron



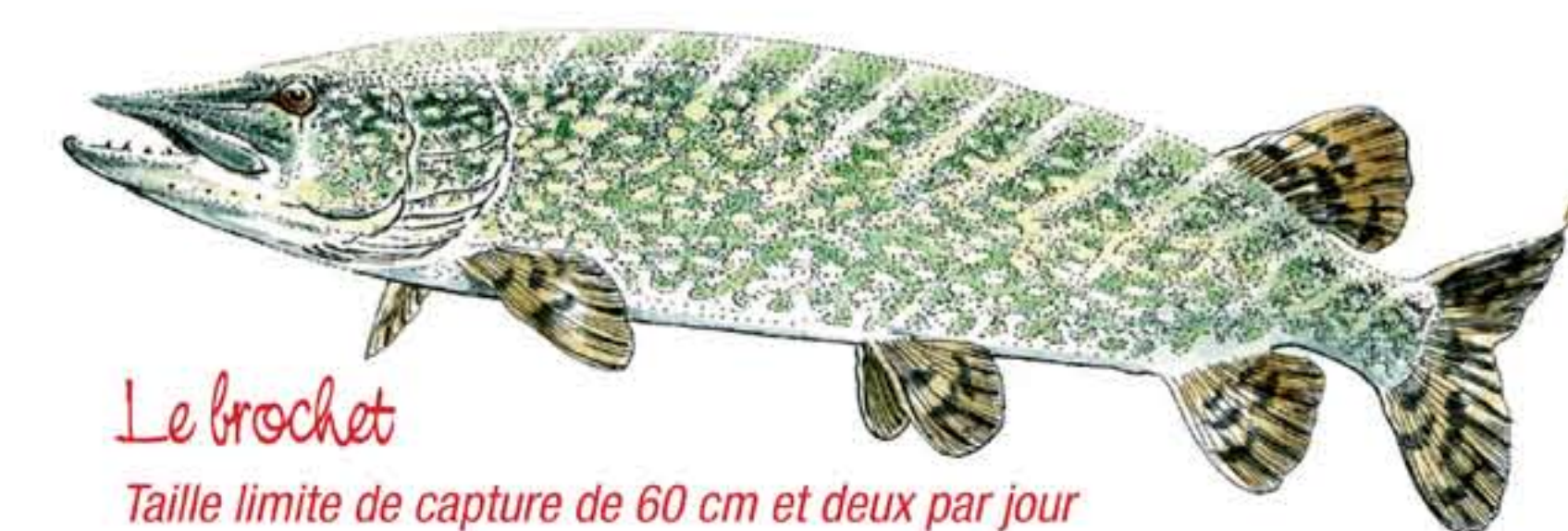
Le ragondin



Le martin-pêcheur

Je peux pêcher ces poissons du 1<sup>er</sup> mai au dernier dimanche de janvier DANS LA LIMITE DE TROIS CARNASSIERS PAR JOUR (perche exceptée)

- La perche
  - Le sandre
- taille limite de capture (voir réglementation)



Le brochet

Taille limite de capture de 60 cm et deux par jour

## Où se procurer sa carte de pêche ?

Consultez la liste complète des dépositaires de cartes de pêche sur [www.federation-peche22.com](http://www.federation-peche22.com) ou au dos de ce panneau

Votre carte de pêche sur internet : [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)



Information : Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 02 96 68 15 40  
Maison Pêche et Nature des Côtes d'Armor 02 96 50 60 04

Projet financé par



© Crédit photo : FNPF - V. Nowakowski - L. Miosson - FDAOAPPAC22 - Maison Pêche et nature - Y. Bellanger